



MAIRIE DE CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Mail : maire@cabries.fr

DECISION DU MAIRE

n° 2026/ 081 / 2633

Objet : Avenants aux marchés publics de travaux pour la réalisation du projet « Construction de l'ALSH de Cabriès » (Lots n° 01, 02, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11 et 12)

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L. 2194-1, R. 2194-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2026/005 du 21 mars 2026, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 4° qui charge le maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le marché public d'aménagement et de construction relatif à la « *Construction de l'ALSH de Cabriès – Complexe sportif Raymond Martin* » ;

Considérant qu'il y a lieu de formaliser par avenant les adaptations financières et techniques devenues nécessaires en cours de chantier (notamment l'ajustement des prestations CVC de la salle polyvalente suite à une erreur du maître d'œuvre, la sécurisation des abords par portails et clôtures) ainsi que l'extension du délai contractuel d'exécution pour la finalisation du projet ;

Considérant que ces modifications ne modifient pas la nature globale du marché public initial et restent conformes aux seuils légaux applicables ;

DECIDE **en exécution des pouvoirs délégués susvisés,**

ARTICLE 1 : De signer les avenants d'exécution aux marchés de travaux relatifs aux 11 lots suivants du chantier de construction de l'ALSH de Cabriès :

- **Lot n° 01 – Fondations / Gros Œuvre / Façades** (Titulaire : SUD BÂTIMENT) :
 - Avenant n° 02 portant sur la création de longrines et relevés béton (ajustement CVC), la réalisation de fondations isolées pour portails/clôtures de sécurisation du site pour un montant de 5 810,13 € H.T, ainsi que la prolongation du délai d'exécution.
- **Lot n° 02 – CHARPENTE BOIS – COUVERTURE BAC ACIER** (Titulaire : Triangle Charpente Bois) :
 - Avenant n° 02 relatif à l'ajustement financier (ajustement CVC) pour un montant de 4607,92 € H.T et à la prolongation du délai d'exécution.
- **Lot n° 04 – Menuiseries extérieures** (Titulaire : Alliage) :
 - Avenant de prolongation du délai d'exécution.
- **Lot n° 05 – Serrurerie** (Titulaire : ACCESS MÉTALLERIE) :
 - Avenant portant sur l'ajout de fermetures, clôtures, portails et portillons supplémentaires à l'avant du site pour un montant de 10 140,61 € H.T ainsi que la prolongation du délai d'exécution.
- **Lot n° 06 – AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS** (Titulaire : Poujol Bâtiment) :
 - Avenant portant sur la modification des cloisonnements en placoplâtre en cloisonnements en PVC stratifié pour un montant de 10 292,20 € H.T et la

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20260907-DEC-2026-081-DE
Date de télétransmission : 07/09/2026
Date de réception préfecture : 07/09/2026

- prolongation du délai d'exécution.
- **Lot n° 07 – Menuiseries intérieures** (*Titulaire : SARL Guerra*) :
 - Avenant de prolongation du délai d'exécution.
 - **Lot n° 08 – CFO – CFA – SSI** (*Titulaire : I.E.T*) :
 - Avenant relatif à l'ajustement financier (ajustement CVC, uniformisation de la sécurisation sur nouveau système de l'ensemble des bâtiments de la commune et diverses petites modifications) pour un montant de 21 730,41 € H.T et à la prolongation du délai d'exécution.
 - **Lot n° 09 – CVC – PLOMBERIE SANITAIRE** (*Titulaire : AIRDE*) :
 - Avenant relatif à l'ajustement financier (Correctif erreur conception du MOE pour CVC, ce dépassement du seuil du marché se justifie par l'urgence impérieuse de travaux devenus indispensables et par l'impossibilité technique et économique de changer de titulaire sans compromettre l'interopérabilité et la cohérence des installations existantes du marché initial, une déclaration d'assurance est en cours pour ce montant de 110 536,53 € H.T et modifications du projet d'arrosage et de robinets de puisage extérieur de la salle polyvalente) pour un montant total de 118 931,82 € H.T et à la prolongation du délai d'exécution.
 - **Lot n° 10 – TERRASSEMENTS – VOIERIES – RÉSEAUX DIVERS** (*Titulaire : A2BTP*) :
 - Avenant n°02 de modification du revêtement et des surfaces de sols des aires de jeux et dépose, repose de 2 jeux d'enfants existants, et diverses modifications non-substantielles pour un montant de 37 928,91 € HT et de prolongation du délai d'exécution.
 - **Lot n° 11 – Espaces verts / Aménagements extérieurs** (*Titulaire : AMOURDEDIEU PAYSAGES*) :
 - Avenant de prolongation du délai d'exécution.
 - **Lot n° 12 – Equipements de cuisine** (*Titulaire : Provence froid*) :
 - Avenant d'ajustement financier suites à diverses modifications non-substantielles pour un montant de 10 179,31 € H.T et de prolongation du délai d'exécution.

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires à l'exécution de la présente décision sont inscrits au budget de la commune pour l'exercice en cours.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée aux entreprises titulaires des lots concernés et publiée ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État.

ARTICLE 4 : Le directeur général des services est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le 07 SEP. 2026

Le Maire,
Amapola VENTRON



Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20260907-DEC_2026_081-DE
Date de télétransmission : 07/09/2026
Date de réception préfecture : 07/09/2026